



## Mauremontaises, Mauremontais,

L'ensemble de l'équipe municipale et moi-même vous adressons tous nos vœux pour 2024. Que cette année vous apporte bonheur, réussite et une bonne santé à vous et vos proches. Après les nombreuses agapes dégustées en fin d'année, voici la période des galettes des rois. Nous vous convions pour un moment de partage à l'occasion des vœux 2024 :

## LE DIMANCHE 14 JANVIER À 16H00 À LA SALLE DES FÊTES

Catherine Latché

Nous avons le plaisir de vous communiquer les premières informations de l'année 2024 du village :

### RECENSEMENT

 **Recensement**  
de la population 2024

### Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :

 <b>de 10 000 habitants</b>	 <b>de 10 000 habitants</b>
<b>Le recensement y est exhaustif, il a lieu tous les <b>5</b> ans.</b>	<b>Le recensement a lieu <b>tous les ans</b> sur un échantillon de <b>8%</b> des logements :</b>
Pour vérifier si votre commune est concernée par le recensement cette année, rendez-vous sur :	votre logement d'habitation en fait peut-être partie !
<input type="text" value="le-recensement-et-moi.fr"/>	

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier de votre commune** dans votre boîte aux lettres au début du mois de janvier.

### Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres ou via la visite d'un agent recenseur, une **notice d'information** contenant **vos identifiants et codes de connexion**  
pour répondre sur internet :   
Vous pourrez également répondre sur papier.

 Insee  
en partenariat  
avec votre commune



Cette année, MAUREMONT réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **18 janvier 2024 jusqu'au 17 février 2024**.

Notre agent recenseur Madame Sylvie MALBOS (notre secrétaire de Mairie) pourra venir se présenter à votre domicile et restera à votre disposition.

## **ENVIRONNEMENT : ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ( ZAENR)**

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, dite loi « APER », vise à améliorer et faciliter la planification du développement des énergies renouvelables sur le territoire français.

Elle demande aux communes, de définir sur leur territoire des « zones d'accélération » où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter, avec une concertation auprès de leurs habitants.

Ces zones d'accélération portent sur l'ensemble des filières d'énergies renouvelables à savoir : photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse...

A noter que le zonage proposé par les communes n'est qu'indicatif et ne confère aucune obligation aux propriétaires de porter des projets dans ce domaine.

Les porteurs de projets d'énergies renouvelables seront incités à se diriger vers ces zones d'accélération qui leurs conféreront les avantages suivants :

- Une instruction accélérée
- Des bonus dans les appels d'offres sur les énergies renouvelables
- Une bonification du tarif de de revente de l'énergie produite dans certains cas

Néanmoins elles ne seront pas exclusives et des projets pourront être autorisés en dehors de ces zones mais ils seront soumis à l'analyse d'un comité de projet local.

Par ailleurs, les projets continueront à être instruits de la même façon qu'ils soient dans une zone d'accélération ou en dehors, notamment au regard des règles d'urbanisme.

La définition des zones d'accélération doit être effectuée au plus tard le **31 janvier 2024**.

La commune de Mauremont a choisi de réaliser une cartographie de ces zones essentiellement sur les toitures des bâtiments avec le photovoltaïque comme énergie renouvelable et **s'opposera aux projets éoliens sur son territoire**.

Vous pouvez consulter cette carte en Mairie **du 10 au 25 janvier 2024** aux heures d'ouverture et un registre sera mis à votre disposition vous permettant d'apporter vos réflexions et remarques.

Pour information, des porteurs de projets peuvent venir vous solliciter à votre domicile, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun n'a été certifié par la Mairie.

## TRAVAUX VOIRIES

Le Conseil Départemental va réaliser des travaux d'entretien d'accotement **sur la RD 97, Route de Labastide du 8 janvier au 26 janvier entre 8h00 et 17h00.**

Une déviation est mise en place par la RD 11 et RD 2, route des Varennes.

## ASSOCIATIONS

Notre village affiche un beau dynamisme associatif avec 4 associations qui ont proposé une quinzaine d'évènements en 2023 sur la commune : Plumetis, l'ACCA, les Cheveux d'argent et le Comité des fêtes. Si vous souhaitez vous investir auprès d'une d'entre elles, vous pouvez retrouver leurs coordonnées sur le site internet de la Mairie ainsi que le planning des évènements.

### **Plumetis :**



Tout au long de l'année Plumetis propose des lectures, spectacles et des ateliers pour les enfants jeune public.

Leur programmation, en cours d'élaboration, sera disponible bientôt sur leur page Facebook.

Les premiers évènements de l'année :

Mars 2024 : Atelier Théâtre

Mai 2024 : Spectacle jeune public sous forme d'enquête policière

**Assemblée Générale** : courant Janvier 2024

### **Les Cheveux d'Argent :**

Le Club de 3ème âge, Les cheveux d'argent Villenouvelle/Maurémont, organise une après-midi Cabaret et Fête des Rois **le jeudi 11 janvier à 14h au Foyer Rural de Villenouvelle.**

Cette animation est offerte pour les membres du club et ouverte à tous contre une participation de 10 €.

Inscriptions et renseignements auprès de :

Jacqueline 06 68 37 94 73 ou de Joseph 06 71 64 98 12.

### **Comité des fêtes :**

**Assemblée Générale** : le mercredi 24 Janvier 2024 à 20h30 à la salle des fêtes